



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/47/INF/1/Add.2
10 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
PREMIERE COMMISSION

DOCUMENTS DE LA PREMIERE COMMISSION

Note du Secrétariat

Additif*

1. Documents se rapportant aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission [points 49 à 69, 142 et 105 (programmes 1, 2 et 7)]

Point 49 de l'ordre du jour : Réduction des budgets militaires

A/47/303/Add.1 et Add.2 - Réduction des budgets militaires : données normalisées sur les dépenses militaires communiquées par les Etats : rapport du Secrétaire général

A/47/618-S/24747 - Lettre datée du 2 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Point 50 de l'ordre du jour : Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale

A/C.1/47/L.32 - Projet de résolution intitulé "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale", présenté le 30 octobre 1992 par les Etats suivants : Afghanistan, Bélarus, Bolivie, Costa Rica, Hongrie, Inde, Indonésie, Sri Lanka et Venezuela

* Le présent additif est un complément aux documents A/C.1/47/INF/1 et Add.1; on y trouvera l'addition des nouveaux documents déjà publiés ou à publier.

Point 51 de l'ordre du jour : La science et la technique au service du désarmement

A/C.1/47/INF/2 - La science et la technique au service du désarmement : note du Secrétariat

A/C.1/47/L.15 - Projet de résolution intitulé "Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et des autres domaines connexes", présenté le 28 octobre 1992 par l'Allemagne et le Brésil

Point 52 de l'ordre du jour : La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

A/47/405/Add.1 - La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification : rapport du Secrétaire général

A/C.1/47/L.42 - Projet de résolution intitulé "La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification", présenté le 30 octobre 1992 par les Etats suivants : Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Espagne, Ethiopie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Portugal, Suède et Tchécoslovaquie

A/C.1/47/L.42/Rev.1 - Projet de résolution révisé intitulé "La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification", présenté le 6 novembre 1992 par les Etats suivants : Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Costa Rica, Espagne, Ethiopie, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Islande, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-bas, Portugal, Samoa, Suède et Tchécoslovaquie

Point 53 de l'ordre du jour : Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau

A/C.1/47/L.38 - Projet de résolution intitulé "Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau", présenté le 30 octobre 1992 par les Etats suivants : Brunéi Darussalam, Chili, Colombie, Costa Rica, Inde, Indonésie, Mexique, Mongolie, Népal, Nigéria, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Venezuela

Point 54 de l'ordre du jour : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

A/C.1/47/L.37 - Projet de résolution intitulé "Traité d'interdiction complète des essais nucléaires", présenté le 30 octobre 1992 par les Etats suivants : Afghanistan, Albanie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Brunéi-Darussalam, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Fidji, Finlande, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Hongrie, îles Marshall, Iles Salomon, Indonésie,

Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Liechtenstein, Malaisie, Maurice, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République dominicaine, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela et Zimbabwe

Point 55 de l'ordre du jour : Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

A/C.1/47/L.11* - Projet de résolution intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient", présenté le 3 novembre 1992 par l'Égypte

Point 56 de l'ordre du jour : Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

A/C.1/47/L.19 - Projet de résolution intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud", présenté le 29 octobre 1992 par le Bangladesh et le Pakistan

Point 57 de l'ordre du jour : Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

A/C.1/47/L.17 - Projet de résolution intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes", présenté le 28 octobre 1992 par les Etats suivants : Bangladesh, Iran (République islamique d'), Madagascar, Népal, Pakistan et Sri Lanka

Point 58 de l'ordre du jour : Prévention d'une course aux armements dans l'espace

A/C.1/47/L.34 - Projet de résolution intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", présenté le 30 octobre 1992 par les Etats suivants : Algérie, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Égypte, Éthiopie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, République démocratique populaire lao, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Ukraine, Venezuela et Viet Nam

Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique

A/47/533 - Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud : rapport du Secrétaire général

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

A/47/468 - Rapport de la deuxième réunion du Groupe d'experts chargé d'examiner, du point de vue de leurs modalités et éléments, la préparation et l'application d'une convention ou d'un traité sur la dénucléarisation de l'Afrique : note du Secrétaire général

A/C.1/47/L.14* - Projet de résolution intitulé "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique", présenté le 3 novembre 1992 par la Mauritanie (au nom des Etats Membres qui sont membres du Groupe des Etats d'Afrique)

Point 60 de l'ordre du jour : Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)

A/47/564 - Lettre datée du 25 août 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/47/L.1/Rev.1 - Projet de résolution révisé intitulé "Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction", présenté le 29 octobre 1992 par les pays suivants : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, El Salvador, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, îles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zaïre et Zambie

A/C.1/47/L.1/Rev.2 - Projet de résolution intitulé "Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction", présenté le 10 novembre 1992 par les pays suivants : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan,

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, El Salvador, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Chana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, îles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zaïre et Zambie

Point 61 de l'ordre du jour : Désarmement général et complet

A/47/314/Add.1 - Transferts internationaux d'armes : rapport du Secrétaire général

A/47/316/Add.2 - Désarmement classique à l'échelon régional : rapport du Secrétaire général

A/47/370/Add.1 - Transparence dans le domaine des armements : rapport du Secrétaire général

A/47/618-S/24747 - Lettre datée du 2 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/47/9 - Note verbale datée du 27 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/47/L.3 - Projet de décision intitulé "Transferts internationaux d'armes", présenté par la Colombie et le Pérou le 26 octobre 1992

A/C.1/47/L.6 - Projet de résolution intitulé "Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : la Conférence de 1995 et son Comité préparatoire", présenté par le Pérou le 27 octobre 1992

A/C.1/47/L.7 - Projet de décision intitulé "Désarmement classique à l'échelon régional", présenté par le Pérou le 27 octobre 1992

A/C.1/47/L.10 - Projet de résolution intitulé "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques", présenté par la Belgique, le Canada, la Fédération de Russie et la Suède le 28 octobre 1992

A/C.1/47/L.12 - Projet de résolution intitulé "Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement", présenté le 28 octobre 1992 par les pays suivants : Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Cameroun, Canada, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, Indonésie, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Roumanie, Samoa, Suède et Uruguay

A/C.1/47/L.13 - Projet de résolution intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs", présenté par la Mauritanie, au nom des Etats Membres qui sont membres du Groupe des Etats d'Afrique, le 28 octobre 1992

A/C.1/47/L.18 - Projet de résolution intitulé "Transparence dans le domaine des armements", présenté le 29 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovénie, Suède, Suriname, Tchécoslovaquie, Turquie et Venezuela

A/C.1/47/L.20 - Projet de résolution intitulé "Deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles", présenté le 29 octobre 1992 par les pays suivants : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Costa Rica, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Koweït, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Tchécoslovaquie

A/C.1/47/L.20/Rev.1 - Projet de résolution intitulé "Deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles", présenté le 9 novembre 1992 par les pays suivants : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Costa Rica, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Koweït, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Tchécoslovaquie

A/C.1/47/L.23 - Projet de résolution intitulé "Relation entre le désarmement et le développement", présenté par l'Indonésie, au nom des Etats Membres qui sont membres du Mouvement des pays non alignés, le 30 octobre 1992

/...

A/C.1/47/L.25 - Projet de résolution intitulé "Désarmement régional", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Espagne, France, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède Thaïlande, Togo et Uruguay

A/C.1/47/L.27 - Projet de résolution intitulé "Etude des conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Egypte, Fédération de Russie, France, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nigéria, Pays-Bas et Pologne

A/C.1/47/L.29" - Projet de résolution intitulé "Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe", présenté le 4 novembre 1992 par les pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

A/C.1/47/L.35 - Projet de résolution intitulé "Désarmement régional", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, îles Marshall, Iles Salomon, Italie, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Mauritanie, Micronésie (Etats fédérés de), Népal, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Soudan, Suriname, Swaziland, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela et Zimbabwe

A/C.1/47/L.36" - Projet de résolution intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires et désarmement nucléaire", présenté le 3 novembre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Indonésie (au nom des Etats Membres qui sont membres du Mouvement des pays non alignés), Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie et Turquie

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

- a) Notification des essais nucléaires
- b) Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol
- c) Désarmement classique
- d) Désarmement nucléaire
- e) Conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense

A/C.1/47/L.27 - Projet de résolution intitulé "Etude des conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Egypte, Fédération de Russie, France, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nigéria, Pays-Bas et Pologne

- f) Relation entre le désarmement et le développement

A/C.1/47/L.23 - Projet de résolution intitulé "Relation entre le désarmement et le développement", présenté par l'Indonésie, au nom des Etats Membres qui sont membres du Mouvement des pays non alignés, le 30 octobre 1992

- g) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements

A/C.1/47/L.12 - Projet de résolution intitulé "Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements", présenté le 28 octobre 1992 par les pays suivants : Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Cameroun, Canada, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, Indonésie, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Roumanie, Samoa, Suède et Uruguay

- h) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques

A/C.1/47/L.10 - Projet de résolution intitulé "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques", présenté par la Belgique, le Canada, la Fédération de Russie et la Suède le 28 octobre 1992

- i) Transferts internationaux d'armes

A/47/314/Add.1 - Transferts internationaux d'armes : rapport du Secrétaire général

A/C.1/47/L.3 - Projet de décision intitulé "Transferts internationaux d'armes", présenté par la Colombie et le Pérou le 26 octobre 1992

- j) Désarmement régional

A/C.1/47/L.25 - Projet de décision intitulé "Désarmement régional", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark,

Equateur, Espagne, France, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Thaïlande, Togo et Uruguay

A/C.1/47/L.35 - Projet de résolution intitulé "Désarmement régional", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, îles Marshall, Iles Salomon, Italie, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Mauritanie, Micronésie (Etats fédérés de), Népal, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Soudan, Suriname, Swaziland, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela et Zimbabwe

k) Interdiction de déverser des déchets radioactifs

A/C.1/47/9 - Note verbale datée du 27 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/47/L.13 - Projet de résolution intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs", présenté par la Mauritanie, au nom des Etats Membres qui sont membres du Mouvement des pays non alignés, le 28 octobre 1992

l) Transparence dans le domaine des armements

A/47/370/Add.1 - Transparence dans le domaine des armements : rapport du Secrétaire général

A/C.1/47/L.18 - Projet de résolution intitulé "Transparence dans le domaine des armements", présenté le 29 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovénie, Suède, Suriname, Tchécoslovaquie, Turquie et Venezuela

m) Désarmement classique à l'échelon régional

A/47/316/Add.2 - Désarmement classique à l'échelon régional : rapport du Secrétaire général

A/C.1/47/L.7 - Projet de décision intitulé "Désarmement classique à l'échelon régional", présenté par le Pérou le 27 octobre 1992

/...

A/C.1/47/29* - Projet de résolution intitulé "Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe", présenté le 4 novembre 1992 par les pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

n) Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : la Conférence de 1995 et son comité préparatoire

A/C.1/47/L.6 - Projet de résolution intitulé "Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : la Conférence de 1995 et son comité préparatoire", présenté par le Pérou, au nom des Etats Membres qui sont membres du Groupe des Etats d'Amérique latine, le 27 octobre 1992

Point 62 de l'ordre du jour : Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

A/57/511 - Mesures de confiance à l'échelon régional : rapport du Secrétaire général

A/47/568 - Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement : rapport du Secrétaire général

A/47/564 - Lettre datée du 25 août 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/47/L.2 - Projet de résolution intitulé "Mesures de confiance à l'échelon régional", présenté le 21 octobre 1992 par les pays suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Zaïre

A/C.1/47/L.5 - Projet de résolution intitulé "Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement", présenté le 27 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Bénin, Bolivie, Costa Rica, Cuba, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Lesotho, Libéria, Mali, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République islamique d'Iran, Sénégal, Suède, Togo, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe

A/C.1/47/L.24 - Projet de résolution intitulé "Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Afghanistan, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso,

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, îles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie et Zimbabwe

A/C.1/47/L.26 - Projet de résolution intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Bangladesh, Chine, Mauritanie (au nom des Etats Membres qui sont membres du Groupe des Etats d'Afrique), Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Togo et Uruguay (au nom des Etats Membres qui sont membres du Groupe des Etats d'Amérique latine)

A/C.1/47/L.26/Rev.1 - Projet de résolution révisé intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes", présenté le 10 novembre 1992 par les pays suivants : Bangladesh, Bolivie, Costa Rica, Indonésie, Mauritanie (au nom des Etats Membres qui sont membres du Groupe des Etats d'Afrique), Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Uruguay (au nom des Etats Membres qui sont membres du Groupe des Etats d'Amérique latine) et Viet Nam

A/C.1/47/L.33 - Projet de résolution intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Algérie, Bangladesh, Bolivie, Costa Rica, Egypte, Equateur, Ethiopie, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, République démocratique populaire lao et Viet Nam

A/C.1/47/L.39 - Projet de résolution intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bélarus, Bolivie, Costa Rica, Indonésie, Mexique, Myanmar,

/...

Philippines, République islamique d'Iran, Sri Lanka, Suède, Ukraine et Venezuela

A/C.1/47/L.41 - Projet de résolution intitulé "Gel des armements nucléaires", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Bolivie, Inde, Indonésie, Mexique et Myanmar

a) Campagne mondiale pour le désarmement

A/C.1/47/L.39 - Projet de résolution intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bélarus, Bolivie, Costa Rica, Indonésie, Mexique, Myanmar, Philippines, République islamique d'Iran, Sri Lanka, Suède, Ukraine et Venezuela

b) Mesures de confiance à l'échelon régional

A/47/511 - Mesures de confiance à l'échelon régional : rapport du Secrétaire général

A/C.1/47/L.2 - Projet de résolution intitulé "Mesures de confiance à l'échelon régional", présenté le 21 octobre 1992 par les pays suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Zaïre

A/C.1/47/L.24 - Projet de résolution intitulé "Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Afghanistan, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, îles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie et Zimbabwe

c) Gel des armements nucléaires

A/C.1/47/L.41 - Projet de résolution intitulé "Gel des armements nucléaires", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Bolivie, Inde, Indonésie, Mexique et Myanmar

d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires

A/C.1/47/L.33 - Projet de résolution intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Algérie, Bangladesh, Bolivie, Costa Rica, Egypte, Equateur, Ethiopie, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, République démocratique populaire lao et Viet Nam

e) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement

A/47/568 - Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement : rapport du Secrétaire général

A/C.1/47/L.5 - Projet de résolution intitulé "Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement", présenté le 27 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Bénin, Bolivie, Costa Rica, Cuba, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Lesotho, Libéria, Mali, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République islamique d'Iran, Sénégal, Suède, Togo, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe

f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

A/C.1/47/L.26 - Projet de résolution intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Bangladesh, Chine, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Togo et Uruguay

A/C.1/47/L.26/Rev.1 - Projet de résolution révisé intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes", présenté le 10 novembre 1992 par les pays suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Costa Rica, Indonésie, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan,

/...

Philippines, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Uruguay et Viet Nam

Point 63 de l'ordre du jour : Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

A/47/371/Add.2 - Transfert des techniques de pointe ayant des applications militaires : rapport du Secrétaire général

A/47/470/Corr.1 - Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement

A/C.1/47/7 - Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide : rapport présenté par M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion de la Semaine du désarmement, 27 octobre 1992

A/C.1/47/L.4 - Projet de résolution intitulé "Rapport de la Commission du désarmement", présenté le 27 octobre 1992 par les pays suivants : Brésil, Cameroun, Egypte, Finlande, Hongrie, Inde, Malaisie, Népal, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Roumanie, Suède et Uruguay

A/C.1/47/L.8 - Projet de résolution intitulé "Directives et recommandations pour une information objective sur les questions militaires" présenté le 27 octobre 1992 par les pays suivants : Autriche, Brésil, Cameroun, Finlande, Grèce, Hongrie, Malaisie, Népal, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Uruguay

A/C.1/47/L.15 - Projet de résolution intitulé "Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et des autres domaines connexes", présenté le 28 octobre 1992 par le Brésil et l'Allemagne

A/C.1/47/L.16 - Projet de résolution intitulé "Semaine du désarmement", présenté le 28 octobre 1992 par les pays suivants : Afghanistan, Bélarus, Canada, Chine, Costa Rica, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Ukraine et Viet Nam

A/C.1/47/L.22 - Projet de résolution intitulé "Application des directives pour les types appropriés de mesures de confiance" présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Luxembourg, Malaisie, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Tchécoslovaquie, Togo et Turquie

A/C.1/47/L.28 - Projet de résolution intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement", présenté le 30 octobre 1992 par la Belgique (en tant que Président de la Conférence du désarmement)

A/C.1/47/L.28/Rev.1 - Projet de résolution révisé intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement" présenté le 6 novembre 1992 par la Belgique (en tant que Président de la Conférence du désarmement)

A/C.1/47/L.30 - Projet de résolution intitulé "Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Cameroun, Costa Rica, Egypte, Espagne, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Népal, Nigéria, Norvège, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Sénégal et Sri Lanka

a) Rapport de la Commission du désarmement

A/C.1/47/L.4 - Projet de résolution intitulé "Rapport de la Commission du désarmement", présenté le 27 octobre 1992 par les pays suivants : Brésil, Cameroun, Egypte, Finlande, Hongrie, Inde, Malaisie, Népal, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Roumanie, Suède et Uruguay

A/C.1/47/L.8 - Projet de résolution intitulé "Directives et recommandations pour une information objective sur les questions militaires", présenté le 27 octobre 1992 par les pays suivants : Autriche, Brésil, Cameroun, Finlande, Grèce, Hongrie, Malaisie, Népal, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Uruguay

b) Rapport de la Conférence du désarmement

A/47/27 - Rapport de la Conférence du désarmement (chinois seulement)

A/C.1/47/L.28 - Projet de résolution intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement", présenté le 30 octobre 1992 par la Belgique (en tant que Président de la Conférence du désarmement)

A/C.1/47/L.28/Rev.1 - Projet de résolution révisé intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement", présenté le 6 novembre 1992 par la Belgique (en tant que Président de la Conférence du désarmement)

c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement

A/47/470/Corr.1 - Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement : rapport du Secrétaire général

d) Conseil consultatif pour les questions de désarmement

e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

A/C.1/47/L.30 - Projet de résolution intitulé "Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Cameroun, Costa Rica, Egypte, Espagne,

/...

Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Népal, Nigéria, Norvège, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Sénégal et Sri Lanka

f) Semaine du désarmement

A/C.1/47/7 - Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide : rapport présenté le 27 octobre 1992 par M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion de la Semaine du désarmement

A/C.1/47/L.16 - Projet de résolution intitulé "Semaine du désarmement", présenté le 28 octobre 1992 par les pays suivants : Afghanistan, Bélarus, Canada, Chine, Costa Rica, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Ukraine et Viet Nam

g) Application des directives pour des types appropriés de mesures de confiance

A/C.1/47/L.22 - Projet de résolution intitulé "Application des directives pour des types appropriés de mesures de confiance" présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Luxembourg, Malaisie, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Tchécoslovaquie, Togo et Turquie

h) Programme global de désarmement

i) Transfert de techniques de pointe ayant des applications militaires

A/47/371/Add.2 - Transfert des techniques de pointe ayant des applications militaires : rapport du Secrétaire général

A/C.1/47/L.15 - Projet de résolution intitulé "Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et des autres domaines connexes", présenté le 28 octobre 1992 par le Brésil et l'Allemagne

Point 64 de l'ordre du jour : Armement nucléaire d'Israël

A/47/538 - Armement nucléaire d'Israël : rapport du Secrétaire général

A/C.1/47/L.9 - Projet de résolution intitulé "Armement nucléaire d'Israël", présenté le 28 octobre 1992 par les pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe

libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie et Yémen

Point 65 de l'ordre du jour : Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

A/C.1/47/L.21 - Projet de résolution intitulé "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Cuba, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Irlande, Islande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède et Viet Nam

Point 66 de l'ordre du jour : Question de l'Antarctique

A/47/541 - Question de l'Antarctique : rapport du Secrétaire général

A/47/542 - Question de l'Antarctique : rapport du Secrétaire général

Point 67 de l'ordre du jour : Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

A/47/618-S/24747 - Lettre datée du 2 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/47/8 : Lettre datée du 26 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Point 68 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix

A/C.1/47/L.31 - Projet de résolution intitulé "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix", présenté le 30 octobre 1992 par l'Indonésie (au nom des Etats Membres qui sont membres du Mouvement des pays non alignés)

Point 69 de l'ordre du jour : Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

A/47/561 et Corr.1-S/24690 et Corr.1 - Lettre datée du 20 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/47/570-S/24698, A/47/571-S/24702, A/47/572-S/24704, A/47/577-S/24711, A/47/633-S/24762, A/47/634-S/24763 - Lettres datées des 20, 21 et 24 octobre et du 4 novembre 1992 respectivement, adressées au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

/...

A/47/579-S/24712, A/47/603-S/24733 - Lettres datées des 23 et 29 octobre 1992 respectivement, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/47/602-S/24727 - Lettre datée du 27 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par les représentants permanents de la République de Moldova et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/47/622-S/24754 - Lettre datée du 2 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Point 142 de l'ordre du jour : Renforcement du régime défini dans le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes

A/C.1/47/L.40 - Projet de résolution intitulé "Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)", présenté le 30 octobre 1992 par les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Equateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela

Point 105 de l'ordre du jour : Planification des programmes (programmes 1, 2 et 7)

A/C.1/47/10 - Lettre datée du 5 novembre 1992, adressée au Président de la Première Commission par le Chef de la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Première Commission de l'Assemblée générale

Autres documents de la Première Commission

A/C.1/47/5/Add.1 - Membres de la Première Commission

A/C.1/47/INF/1/Add.1 - Documents de la Première Commission : note du Secrétariat
